

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Wiziboat

Société Anonyme
au capital de 171 808 €
1503, route des Dolines - Le Thélème
06560 Valbonne

Exercice de 9 mois clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise
Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
Inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile de France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
et du Centre
632 013 843 Nanterre
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

WIZIBOAT

Exercice de 9 mois clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Wiziboat,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Wiziboat relatifs à l'exercice de 9 mois clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques » de l'annexe aux comptes annuels qui précise les raisons pour lesquelles les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 mars 2023 ne sont pas comparables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire

l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 6 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Bouby', written over a horizontal line.

Laurent Bouby
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 9			Exercice N-1 31/03/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	1 247 374	518 329	729 045	707 452	21 593	3.05
	Concessions, brevets et droits similaires	6 667	7	6 660		6 660	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 950		1 950	1 950			
Total II	1 255 990	518 336	737 654	709 402	28 252	3.98	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	333 850	192 435	141 415	140 843	572	0.41
	Autres créances	127 790		127 790	259 280	131 490-	50.71-
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	326 416		326 416	2 903	323 513	NS	
Charges constatées d'avance (3)	10 667		10 667	3 091	7 577	245.16	
Total III	798 724	192 435	606 289	406 116	200 172	49.29	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 054 714	710 771	1 343 943	1 115 518	228 425	20.48	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 9	Exercice N-1 31/03/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 171 808)	171 808	80 421	91 387	113.64
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 284 413	377 300	907 113	240.42
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
Report à nouveau	1 039 516-	503 456-	536 059-	106.48-	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		13 263	536 059-	549 322	102.47
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I		429 968	581 795-	1 011 763	173.90
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		1 154	1 154-	100.00-
	Concours bancaires courants		16 524	12 524-	75.79-
	Emprunts et dettes financières diverses	4 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 508	1 278 158	1 006 651-	78.76-	
Dettes fiscales et sociales	65 718	96 501	30 783-	31.90-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	508 290	291 938	216 352	74.11	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	64 459	13 039	51 421	394.37
	Total IV	913 975	1 697 313	783 338-	46.15-
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		1 343 943	1 115 518	228 425	20.48

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

913 975 1 697 313

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 9			Exercice N-1 31/03/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises				79 577	79 577-	100.00-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	445 446		445 446	822 575	377 129-	45.85-
Chiffre d'affaires NET	445 446		445 446	902 152	456 707-	50.62-
Production stockée						
Production immobilisée			76 575	113 361	36 786-	32.45-
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			15 634	5 074	10 560	208.14
Autres produits			10 450	514	9 936	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			548 104	1 021 101	472 996-	46.32-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises				76 745	76 745-	100.00-
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			808 704	999 687	190 983-	19.10-
Impôts, taxes et versements assimilés			991	3 601	2 611-	72.49-
Salaires et traitements			67 873	125 853	57 980-	46.07-
Charges sociales			16 686	43 791	27 105-	61.90-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			172 389	181 901	9 512-	5.23-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 929	117 219	109 290-	93.24-
Dotations aux provisions						
Autres charges			4 509	2 989	1 520	50.87
Total des Charges d'exploitation (II)			1 079 080	1 551 786	472 706-	30.46-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			530 976-	530 686-	290-	0.05-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 9	Exercice N-1 31/03/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 500		1 500	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 500		1 500	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	8 829	13 328	4 499-	33.75-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	8 829	13 328	4 499-	33.75-
2. Résultat financier (V-VI)	7 329-	13 328-	5 999	45.01
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	538 305-	544 013-	5 709	1.05
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	551 568		551 568	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	551 568		551 568	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		146	146-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		146	146-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	551 568	146-	551 714	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		8 100-	8 100	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	1 101 172	1 021 101	80 072	7.84
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 087 909	1 557 160	469 251-	30.14-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	13 263	536 059-	549 322	102.47

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 343 943.02 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 445 445.81 Euros et dégageant un bénéfice de 13 263.08 Euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, couvrant la période du 01/04/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Acquisition par BOATING SOLUTIONS de 45,6% du capital au prix de 1,641€ par action auprès de la société holding Prodaly, entité détenue majoritairement par Monsieur Christian Constantin, ancien Président du Conseil d'Administration, qui a démissionné de sa fonction à l'issue de l'opération le 4 août 2023.
- Augmentation de capital réservée à BOATING SOLUTIONS d'un montant nominal de 91.387,205 € par émission de 609.248 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune, émises au prix global de 1 M€, soit au prix de 1,641€ par action. Après cette opération la société BOATING SOLUTIONS détient 74,05 % du capital.
- Le 27 septembre 2023 la société BOATING SOLUTIONS a consenti une avance de trésorerie de 500.000 € à la société WIZIBOAT. Une convention de compte courant a été signée entre les deux sociétés le 21 septembre 2023.
- Sur l'exercice, une modification de la date de clôture de l'exercice a été décidée. L'exercice précédent portait sur 12 mois, du 01/04/2022 au 31/03/2023. Le présent exercice a commencé le 01/04/2023 et se clôture au 31/12/2023 et la comparabilité avec l'exercice précédent n'est pas assurée.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux principes comptables français et notamment au règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général.

La société propose principalement des abonnements pour la location de courte durée de bateaux partagés.

La société comptabilise le chiffre d'affaires :

- pour les ventes de marchandises lors du transfert de propriété
- pour les prestations de services :
 - * la société propose des abonnements qui sont facturés et reconnus en chiffre d'affaires mensuellement
 - * et des prestations de réparations en cas de dommages qui sont reconnus lors de la réalisation du service.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées en fonction de l'avancée des procédures en cours.

Coûts d'emprunt :

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

Bon Souscription d'Action :

Les BSA sont des droits de souscrire à une future augmentation de capital. Le prix de souscription de l'action est connu lors de l'acquisition du bon. Comptablement, les BSA sont comptabilisés dans le compte 104500.

Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel :

Le résultat courant correspond à la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier. Il inclut donc l'ensemble des produits et charges récurrents directement liés à l'activité opérationnelle de la Société.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature ou de leur caractère inhabituel ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société.

Frais de développement au bilan :

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est de 5 ans.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	1 053 399	193 975
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		6 667
Prêts, autres immobilisations financières		1 950	
	TOTAL	1 950	
	TOTAL GENERAL	1 055 349	200 641

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 247 374	1 247 374
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			6 667	6 667
Prêts, autres immobilisations financières			1 950	1 950
TOTAL			1 950	1 950
TOTAL GENERAL			1 255 990	1 255 990

Les dépenses engagées figurent au bilan à leur coût de production. Les projets ne donnent lieu à inscription en immobilisations que lorsque les critères d'activation prévus par le Plan Comptable Général sont réunis, à savoir :

1. Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'actif incorporel (plateforme Back-Office, applications mobiles ou plateforme liée aux boitiers) en vue de sa mise en service ;
2. Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser
3. Capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel
4. Façon dont l'actif incorporel génèrera des avantages économiques futurs probables
5. Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser l'actif incorporel
6. Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'actif au cours de son développement.

Les amortissements des frais de développement sont calculés suivant le mode linéaire à compter de la première mise en service de l'actif incorporel en fonction de la durée estimée de consommation des avantages économiques futurs, à savoir 5 ans.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		345 947	172 382		518 329
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			7		7
TOTAL GENERAL		345 947	172 389		518 336
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL		172 382			
Autres immob.incorporelles TOTAL		7			
TOTAL GENERAL		172 389			

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	184 506	7 929			192 435
TOTAL	184 506	7 929			192 435
TOTAL GENERAL	184 506	7 929			192 435
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 929			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 950		1 950
Autres créances clients	333 850	333 850	
Taxe sur la valeur ajoutée	114 489	114 489	
Divers état et autres collectivités publiques	8 100	8 100	
Débiteurs divers	5 201	5 201	
Charges constatées d'avance	10 667	10 667	
TOTAL	474 258	472 308	1 950

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	4 000	4 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	271 508	271 508		
Personnel et comptes rattachés	4 684	4 684		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 419	6 419		
Taxe sur la valeur ajoutée	54 485	54 485		
Autres impôts taxes et assimilés	130	130		
Autres dettes	508 290	508 290		
Produits constatés d'avance	64 459	64 459		
TOTAL	913 975	913 975		

La dette "Groupe et associés" correspond a une avance de trésorerie de la société BOATING SOLUTION rémunérée au taux de 4,9510 %. Cette avance de trésorerie est remboursable à moins d'un an mais la convention prévoit un renouvellement annuel par tacite reconduction.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	0.1500	536 139	609 248		1 145 387

Au cours du mois d'août 2023, une augmentation de capital de 91.387,205 € par l'émission de 609.248 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune est intervenue portant le capital de 80.420,85 € à 171.808,05 €. Les actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 1,641367718 € soit avec une prime d'émission unitaire de 1,491367718 €.

Une prime d'émission de 908.612,80 € a été comptabilisée dans le cadre de cette opération.

Les frais liés à l'augmentation de capital ont été comptabilisés en charges sur la période.

Instruments dilutifs :

- Le 5 juillet 2021, la société a émis 100.000 bons de souscription d'actions (BSA1) donnant le droit chacun de souscrire, d'ici le 1er juin 2023, une action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,15 euro moyennant un prix de souscription de douze euros par action nouvelle. Le prix de souscription des 100.000 BSA1 est de 1.500 €. Au 1er juin 2023 les BSA1 n'ont pas été exercés, ils sont donc devenus caducs.

- Le 5 juillet 2021, la société a émis 100.000 bons de souscription d'actions (BSA2) donnant le droit chacun de souscrire, d'ici le 1er juin 2024, une action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,15 euro moyennant un prix de souscription de quinze euros par action nouvelle. Le prix de souscription des 100.000 BSA2 est de 1.500 €.

Les BSA2 n'ont pas d'effet sur le calcul du bénéfice par action dès lors qu'ils sont antidilutifs sur l'exercice 2023.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Incorporelles	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

A l'ouverture de l'exercice, les créances clients étaient dépréciées à hauteur de 184.506 € sur un total de créances clients à l'actif du bilan au 31/03/2023 de 325.349 €

Au cours de l'exercice, une provision complémentaire a été comptabilisée pour 7.929 € soit une provision pour dépréciation de 192.435 € au 31/12/2023 sur un total de créances clients à l'actif du bilan au 31/12/2023 de 333.850 €

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	33 600
Autres créances	8 100
Total	41 700

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 047
Dettes fiscales et sociales	2 180
Autres dettes	1 345
Total	121 572

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA SUR LOCATIONS BOITIERS Q/P 2024	6 707		
CCA SUR LOYER Q/P 2024	2 529		
CCA SUR LOCATION PLACE DE PORT Q/P 2024	1 432		
Total	10 668		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA SUR ABONNEMENTS ANNUELS O/P 2024	64 459		
Total	64 459		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	1 971		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 044	35 995	
Autres dettes		506 945	

Les autres créances pour 1.971 € concernent les sociétés liées suivantes :

- KROISSANCE pour 1.971 €

Les dettes fournisseurs pour 143.039 € concernent les sociétés liées suivantes :

- ARTHELEO pour 39.586 €
- SPBI SA BENETEAU pour 35.995 €
- NAUTIC FORCE pour 54.593 €

Les autres dettes pour 506.945 € concernent les sociétés liées suivantes :

- BOATING SOLUTIONS pour 506.945 €

La société WIZIBOAT a signé une convention de prestations de service avec la société ARTHELEO pour des prestations en matière commercial, marketing et ressources humaines pour un montant forfaitaire annuel de 120.000 € HT.

Par ailleurs, la société WIZIBOAT bénéficie de prestations courantes dans des conditions normales avec d'autres sociétés du Groupe dans le cadre de son activité.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	581 795 -
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	581 795 -
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	581 795 -
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	91 387
Variation des primes, reserves, report a nouveau	907 113
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	416 705
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	998 500
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	998 500

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Agents de maîtrise et techniciens	2
Total	2

La société a aussi 1 apprenti.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	8 829	1 500
Dont entreprises liées	6 945	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Non applicable.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements recus

L'actionnaire majoritaire a officiellement déclaré dans une lettre adressée à la Société, qu'il veillera à permettre à la société de faire face à ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois soit par une augmentation de capital, soit sous la forme d'un prêt d'actionnaire et par l'absence de demande de remboursement de ses créances exigibles.

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	1 912 190

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

La société Wiziboat fait désormais partie du groupe BENETEAU, société anonyme (487 080 194 R.C.S. La-Roche-sur-Yon) dont le siège social est situé au 16 Boulevard de la Mer 85803 Saint-Gilles-Croix-de-Vie et dont les titres sont admis sur le marché réglementé Euronext Paris.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- ABANDONS DE CREANCES	456 568	778800
- DETTES PRESCRITES	95 000	778800
Total	551 568	

Lors de l'acquisition des actions par BOATING SOLUTIONS, des conventions d'abandon de créance ont été signées avec certaines sociétés liées aux anciens associés :

- PRODALY pour 193.863,14 €
- WIZILEASE pour 16.987 €
- FINAPLC pour 48.392,74 €
- PRODALY NAUTISME pour 21.381,98 €
- ARTHELEO pour 159.639 €